

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****13 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr – Mme DERONNE Catherine – Mr GERARD Jacques - Mr LARIVIERE Romuald – Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr BLANPAIN Johann (arrivé à 19 h 28) - Mr MERVILLE Hervé – Mme LHEUREUX Natacha – Mr DELARRE Daniel - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr VERDIERE Andy -

Ont donné procuration : Mr MERVILLE Hervé à Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LHEUREUX Natacha à Mme MASCAUX Ségolène – Mr DELARRE Daniel à Mr VIGIER Hervé - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mr BLANPAIN Johann – Mr VERDIERE Andy à Mr BUEMI Bruno

Mr JACQUES Gérard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	21	25

Objet : MODIFICATION DEFINITIVE DU LIEU DE SEANCE

DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL (délibération 2022/04/01)

En date du 8 Octobre 2014, le Conseil Municipal a voté pour que dorénavant les réunions de conseil soient tenues à la salle Espace solidarité – rue du rivage.

Dans le cadre des prescriptions de vigilance sanitaire (COVID-19), nous avons depuis Mars 2020 assuré les réunions de conseil municipal à la Salle des Fêtes – rue Jean Jaurès. Le lieu était plus adapté pour respecter les contraintes sanitaires (salle plus grande, avec une entrée et une sortie différente, possibilité d'espacer les conseillers et d'accueillir un public tout en respectant les distances de chacun).

La loi n° 2022-1089 du 30 Juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à l'épidémie covid-19 avec un retour au lieu choisi.

Monsieur le Maire sollicite auprès de l'assemblée délibérante que la salle des Fêtes reste le lieu pour assurer les réunions de conseil municipal, et ce de façon pérenne.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902842-20221013-18102022_129-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne à l'unanimité un avis favorable pour le changement du lieu de réunion de Conseil Municipal qui se fera à la salle des fêtes – rue Jean Jaurès.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Jacques GERARD

Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 17 Octobre 2022
Que la convocation du conseil
avait été faite le 6 Octobre 2022
le Maire.